

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :		
	ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an... 1.100 fr. 6 mois... 700 »	2.200 fr. 1.400 »
France et Colonies	Un an... 1.350 » 6 mois... 900 »	2.700 » 1.600 »
Étranger	Un an... 2.300 » 6 mois... 1.350 »	4.000 » 2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

- Première ou deuxième partie..... 35 fr.
- Édition complète 55 fr.
- Années antérieures :
Priz ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

- Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
90 francs
- (Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Emprunt 4 1/2 % 1952 à capital garanti.
Arrêté du directeur des finances du 19 décembre 1955 fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt Maroc 4 1/2 % 1952 à capital garanti 2

Minoteries.
Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 21 décembre 1955 fixant les quantités de blés que les minoteries soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937 sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1956 2

TEXTES PARTICULIERS

Fès. — Ouvrage militaire.
Arrêté du général de division, commandant supérieur des troupes du Maroc, du 24 novembre 1955 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur de la zone de servitudes du fort Mas, à Fès 3

Sefrou. — Achat de terrain.
Arrêté du directeur général de l'intérieur du 5 décembre 1955 autorisant l'achat par la ville de Sefrou de deux parcelles de terrain appartenant, la première à M. Di Vittorio Augustin, la seconde à M^{me} veuve Teyssier 3

Settat. — Acquisition de terrain.
Arrêté du directeur général de l'intérieur du 5 décembre 1955 autorisant l'acquisition par la ville de Settat d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier 3

Safi. — Taxes portuaires.
Arrêté du directeur des travaux publics du 20 octobre 1955 modifiant l'arrêté du 26 mai 1955 fixant les taxes de remorquage, aconage, magasinage et autres opérations dans le port de Safi 4

Pages

Casablanca. — Routes.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2247, du 18 novembre 1955, page 1727 4

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS.

Haute administration.
Arrêté résidentiel du 29 décembre 1955 fixant les émoluments du délégué à la Résidence générale et du secrétaire général du Protectorat 4

Direction des services de sécurité publique.
Arrêté résidentiel du 27 décembre 1955 tendant à proroger le délai d'application des dispositions de l'arrêté résidentiel du 25 juillet 1955 modifiant à titre exceptionnel l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale..... 5

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION.

- Nominations et promotions 5
- Honorariat 14
- Admission à la retraite 14
- Elections 14
- Résultats de concours et d'examens 18

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 19

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du directeur des finances du 19 décembre 1955 fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt Maroc 4 ½ % 1952 à capital garanti.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 20 septembre 1952 autorisant le Gouvernement chérifien à émettre des emprunts à long terme et notamment son article 4 ;

Vu l'article 5 de l'arrêté directorial du 26 septembre 1952 fixant les conditions d'émission d'un emprunt 4 ½ % à capital garanti, réservé aux sociétés d'assurances et de capitalisation ;

Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or française de 20 francs sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 15 décembre 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les titres de l'emprunt 4 ½ % 1952 à capital garanti seront repris à leur prix d'émission pour le paiement des droits de mutation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1956.

Rabat, le 19 décembre 1955.

PH. DE MONTREMY.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 21 décembre 1955 fixant les quantités de blés que les minoteries soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937 sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1956.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu le dahir du 21 janvier 1937 portant création de l'Association professionnelle de la minoterie, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu le dahir du 24 avril 1937 portant création de l'Office chérifien interprofessionnel du blé et les textes qui l'ont complété ou modifié, notamment le dahir du 1^{er} juin 1948 dénommant cet organisme « Office chérifien interprofessionnel des céréales » ;

Vu l'arrêté directorial du 31 mars 1954 autorisant la création d'une minoterie industrielle à Agadir ;

Vu la proposition émise par le comité professionnel de la minoterie, dans sa séance du 12 décembre 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les quantités de blés tendres et de blés durs que les minoteries industrielles, soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937, sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1956, sont fixées ainsi qu'il suit :

	Quantités exprimées en quintaux
<i>Oujda :</i>	
Société de meunerie du Maroc oriental	37.400
Djian Haïm	39.650
Touboul Maklouf	34.700
<i>Taza :</i>	
Etablissements Mohring et C ^o	42.700
<i>Fès :</i>	
S.E.G.M.O.F.A.	76.100
Moulins Idrissia	117.500
Moulins Baruk	64.450
Moulins Fejjaline	22.500
Moulins Lahbabi	25.450

	Quantités exprimées en quintaux
<i>Meknès :</i>	
Moulins du Maghreb	111.500
Moulins de Meknès	56.450
<i>Port-Lyautey :</i>	
Moulins de Port-Lyautey	53.550
<i>Souk-el-Arba :</i>	
Minoterie Boisset	21.000
<i>Rabat :</i>	
Moulins Baruk	152.200
Moulins du Littoral	66.750
<i>Fedala :</i>	
Moulins de Fedala	38.200
<i>Casablanca :</i>	
Moulins du Maghreb	204.600
Minoterie S. Lévy	81.850
Minoterie algérienne	138.200
Société d'exploitation de la minoterie marocaine (Semi)	138.200
Moulins modernes et S.O.F.A.M.A.T.	105.350
Moulins d'Aïn-Chok	49.200
Moulins du Maroc	54.100
<i>Berrechid :</i>	
Moulins de Berrechid	50.900
<i>Oued-Zem :</i>	
Minoterie de l'Atlas	Réservé
<i>Mazagan :</i>	
Moulins de Mazagan	64.450
<i>Safi :</i>	
Moulins du Maghreb	70.300
<i>Mogador :</i>	
Minoterie Sandillon	17.550
<i>Marrakech :</i>	
Minoterie du Guéliz	50.300
Moulins Baruk	66.750
Minoterie Moulay Ali Dekkak	16.350

ART. 2. — Les droits d'écrasement de la Minoterie de l'Atlas, sinistrée le 20 août 1955, sont réservés. Toutefois, la société « Les Moulins de Meknès », qui est également propriétaire de la minoterie susvisée, est autorisée à écraser, dans son usine de Meknès, en supplément des quantités fixées à l'article premier, une quantité de 21.000 quintaux de blé tendre et de blé dur, en utilisation d'une portion de la part relative de travail qui est reconnue à la Minoterie de l'Atlas.

ART. 3. — La quantité de blés tendres et de blés durs que les Grands Moulins du Littoral à Agadir sont autorisés à mettre en œuvre, pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1956, est fixée à 50.900 quintaux.

L'autorisation visée ci-dessus n'est pas opposable aux décisions qui pourraient être prises en application des dispositions prévues par les articles 8 et 9 de l'arrêté directorial susvisé.

ART. 4. — L'écoulement des produits, dans chaque minoterie, doit être réglé de telle manière que les quantités de blés à mettre en œuvre, durant le premier trimestre de l'année 1956, ne dépassent pas 60 % des quantités fixées aux articles premier, 2 et 3, les 40 % restants devant, en outre, être répartis, par tiers, sur chacun des mois du deuxième trimestre 1956.

ART. 5. — Les usines sont approvisionnées proportionnellement aux quantités indiquées, pour chacune d'elles, aux articles premier, 2 et 3, compte tenu de la répartition géographique des besoins et des stocks.

Rabat, le 21 décembre 1955.

TRIGNAC.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du général de division, commandant supérieur des troupes du Maroc, du 24 novembre 1955 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur de la zone de servitudes du fort Mas, à Fès.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION BOURGUND, COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC,

Vu le dahir du 7 août 1934 relatif aux servitudes militaires ;

Vu l'arrêté du général commandant supérieur des troupes du Maroc du 14 avril 1937 portant classement au titre d'ouvrage militaire du fort Mas, sis à Fès, et créant une zone de servitudes autour de cet ouvrage ;

Vu l'avis émis le 31 octobre 1955 sous n° 2360/4 par le général commandant la division de Fès,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un polygone exceptionnel à l'intérieur de la zone de servitudes du fort Mas.

Ce polygone est teinté en rouge et délimité par les bornes B8, B9, A, B, C, D, E, figurées sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Dans l'étendue dudit polygone, pourra être autorisée l'exécution de travaux d'aménagement, clôtures et constructions, sous réserve que la hauteur totale des ouvrages au-dessus du sol ne soit pas supérieure à 4 mètres et que ces ouvrages ne comportent pas de sous-sol.

Les travaux de construction à l'intérieur du polygone ainsi créé ne pourront être éventuellement commencés qu'après autorisation délivrée par le colonel commandant supérieur du génie.

ART. 3. — Dans un délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté au *Bulletin officiel* du Protectorat, le service du génie procédera au bornage du polygone susvisé.

ART. 4. — Un exemplaire du présent arrêté sera déposé :

à la Résidence générale ;

à la direction régionale du génie du Maroc à Rabat ;

à la direction des travaux du génie à Fès ;

aux services municipaux de la ville de Fès.

ART. 5. — Le colonel commandant supérieur et directeur régional du génie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 24 novembre 1955.

BOURGUND.

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 5 décembre 1955 autorisant l'achat par la ville de Sefrou de deux parcelles de terrain appartenant, la première à M. Di Vittorio Augustin, la seconde à M^{me} veuve Teyssier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation municipale ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 14 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété, notamment en son article 8 l'arrêté viziriel du 16 décembre 1953 ;

Vu l'avis émis par la commission municipale mixte, dans sa séance du 30 mars 1954,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisé l'achat par la ville de Sefrou :

1° d'une parcelle de mille trois cent soixante-dix-sept mètres carrés (1.377 m²), à distraire de la propriété dite « Di Vittorio I », titre foncier n° 2311 F., située route du Fort-Prioux, à Sefrou, telle qu'elle est figurée par une teinte rouge sur le plan annexé à l'original du présent arrêté, appartenant à M. Di Vittorio Augustin ;

2° d'une parcelle de deux cent trente-huit mètres carrés (238 m²), à distraire de la propriété dite « Les Monédières II », titre foncier n° 6169 F., située route du Fort-Prioux, à Sefrou, telle qu'elle est figurée par une teinte verte sur le plan annexé à l'original du présent arrêté, appartenant à M^{me} veuve Teyssier Marie, née Durousseau Dugontier.

ART. 2. — L'acquisition des deux parcelles sera réalisée respectivement au prix de trois cent quarante-cinq mille francs (345.000 fr.) et de soixante et onze mille quatre cents francs (71.400 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Sefrou sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 5 décembre 1955.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

CAPITANT.

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 5 décembre 1955 autorisant l'acquisition par la ville de Settat d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 14 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété, notamment en son article 8 l'arrêté viziriel du 16 décembre 1953 ;

Vu l'avis émis par la commission municipale de Settat, au cours de sa séance du 12 octobre 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par la ville de Settat d'une parcelle de terrain d'une superficie de six cent seize mètres carrés (616 m²), objet du titre foncier n° 22722, propriété dite « Le Bon Coin », située place Loubet, à Settat, et appartenant à la société « Omniun nord-africain », telle qu'elle est figurée par une teinte bleue sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée au prix de huit cents francs (800 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cents francs (492.800 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Settat sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 5 décembre 1955.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

CAPITANT.

Arrêté du directeur des travaux publics du 20 octobre 1955 modifiant l'arrêté du 26 mai 1955 fixant les taxes de remorquage, aconage, magasinage et autres opérations dans le port de Safi.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu l'arrêté viziriel du 2 janvier 1938 fixant la réglementation et la taxation des opérations de remorquage, aconage, magasinage et autres opérations dans le port de Safi ;

Vu l'arrêté viziriel du 2 janvier 1938 portant règlement de magasinage du port de Safi ;

Vu le dahir du 30 décembre 1944 fixant le mode d'exploitation du port de Safi ;

Vu le dahir du 6 juillet 1946 approuvant la convention passée le 1^{er} janvier 1945 avec l'Auxiliaire maritime du port de Safi ;

Vu le dahir du 7 juin 1947 autorisant le directeur des travaux publics à fixer, par arrêté, les taxes portuaires ;

Vu les arrêtés directoriaux des 9 février 1953 et 26 mai 1955 ayant fixé les taux des taxes applicables dans le port de Safi ;

Vu l'avis des chambres mixtes d'agriculture, de commerce et d'industrie de Safi ;

Vu l'avis conforme du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les taux de certaines taxes d'usage applicables dans le port de Safi, définies par l'arrêté du 26 mai 1955, sont modifiés ainsi qu'il suit :

**DÉBARQUEMENT, EMBARQUEMENT,
MANIPULATION A TERRE DES MARCHANDISES.**

Tarifs spéciaux.

- 1^o *Déchargement sur parc de minerai de fer ou de manganèse arrivant par voie ferrée, chargé sur bennes amovibles d'un type agréé par l'administration, d'un poids compris entre 10 et 12 tonnes en charge et permettant leur manutention par la grue à minerai (par lot de 500 t. minimum) :*
- | | |
|--------------------------------------|--------|
| minerai de fer, la tonne | 60 fr. |
| minerai de manganèse, la tonne | 70 |
- 2^o *Embarquement de minerai de fer ou de manganèse par la grue à minerai lorsque les bennes pourront être vidées directement de wagon à navire (par lot de 500 t. minimum) :*
- | | |
|--------------------------------------|---------|
| minerai de fer, la tonne | 105 fr. |
| minerai de manganèse, la tonne | 140 |
- 3^o *Reprise et mise à bord, par la grue à minerai, de minerai entreposé dans le parc (par lot de 500 t. minimum) :*
- | | |
|--------------------------------------|--------|
| minerai de fer, la tonne | 85 fr. |
| minerai de manganèse, la tonne | 95 |
| barytine, la tonne | 95 |
- Au cas éventuel où la grue à minerai ne pourrait être utilisée pour une raison quelconque, l'emploi des grues de plus faible puissance entraînerait, sans recours possible de l'usager, l'application des tarifs ci-après prévus pour l'utilisation de celles-ci, même si les minerais sont effectivement entreposés dans le parc.
- 4^o *Marchandises entreposées dans d'autres conditions que sur parc à minerais :*
- | | |
|--|-----------------------|
| a) Embarquement du gypse et de la barytine (par lot de 250 t. minimum), la tonne | 138 fr.
(inchangé) |
|--|-----------------------|

- | | |
|---|-----------------------|
| b) Embarquement de minerai de fer (par lot de 1.000 t. minimum), la tonne | 144 fr.
(inchangé) |
| c) Embarquement de minerai de manganèse (par lot de 1.000 t. minimum), la tonne | 161 fr.
(inchangé) |
| d) Embarquement de sel (par lot de 250 t. minimum) : | |
| jusqu'à 1.000 tonnes, la tonne | 230 fr.
(inchangé) |
| de 1.001 à 3.000 tonnes, la tonne | 201 fr.
(inchangé) |
| au-dessus de 3.000 tonnes, la tonne | 172 fr.
(inchangé) |

ART. 2. — Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entrera en vigueur à partir du lendemain du jour de sa notification à l'Auxiliaire maritime du port de Safi.

Rabat, le 20 octobre 1955.

Pour le directeur des travaux publics et p.o.,

Le directeur adjoint,

MATHIS.

Références :

- B.O. n° 2105, du 27-2-1953, p. 309 ;
B.O. n° 2226, du 24-6-1955, p. 932.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2247, du 18 novembre 1955, page 1727.

Arrêté viziriel du 28 septembre 1955 (10 safar 1375) déclarant d'utilité publique l'aménagement du carrefour formé par la route principale n° 1, le chemin n° 1015 et la piste n° 1096 (carrefour du Zoo), et frappant d'expropriation les terrains nécessaires.

Dans la colonne « nom et prénoms des propriétaires » du tableau figurant à l'article 2,

Au lieu de :

« Abécassis Orovida, veuve Naleau Abraham » ;

Lire :

« Abécassis Orovida, veuve Nahon Abraham. »

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES PARTICULIERS

HAUTE ADMINISTRATION

**Arrêté résidentiel du 29 décembre 1955
fixant les émoluments du délégué à la Résidence générale
et du secrétaire général du Protectorat.**

Par arrêté résidentiel du 29 décembre 1955 les émoluments de base du délégué à la Résidence générale sont fixés à 2.050.000 francs et les émoluments de base du secrétaire général du Protectorat à 1.946.000 francs à compter du 1^{er} janvier 1956.

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté résidentiel du 27 décembre 1955 tendant à proroger le délai d'application des dispositions de l'arrêté résidentiel du 25 juillet 1955 modifiant à titre exceptionnel l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE AU MAROC,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale, tel qu'il a été modifié à titre exceptionnel par l'arrêté résidentiel du 25 juillet 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le délai d'application des dispositions de l'arrêté résidentiel susvisé du 25 juillet 1955 est prorogé jusqu'au 31 mars 1956.

Rabat, le 27 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général,
Le préfet, secrétaire général du Protectorat,
G. ÉRIAU.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommé à l'échelon exceptionnel de son grade (indice 675) du 1^{er} août 1955 : M. Bayloc Désiré, sous-directeur hors classe. (Arrêté résidentiel du 30 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et nommé au 2^e échelon de son grade du 1^{er} août 1953 : M. Leaune Georges ;

Commis de 1^{re} classe, avec ancienneté du 11 octobre 1949, commis principal de 3^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 avril 1952, et promu commis principal de 2^e classe du 11 octobre 1954 : M. Vacher Maurice.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 27 octobre 1955.)

Est nommé secrétaire d'administration stagiaire du 1^{er} juillet 1955 : M. Meziane Zekri, breveté de l'E.M.A. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 septembre 1955.)

* * *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Sont promus, aux services municipaux de Fès, du 1^{er} janvier 1956 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon : M. Raïhani Thami, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon : M. Taoulalou Lahcèn, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. Lmalki Abdelkrim, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon.

(Décisions du chef de la région de Fès du 20 décembre 1955.)

Sont nommés, après concours, commis stagiaires du 1^{er} juillet 1955 : M. Larue Antoine et M^{me} Sorre Georgette. (Arrêtés directoriaux des 9 novembre et 8 décembre 1955.)

Est promu commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 1^{er} septembre 1955 : M. Boutier Maurice, commis principal hors classe. (Arrêté directorial du 19 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Secrétaire administratif de contrôle de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 22 janvier 1952, et promu au 3^e échelon du 22 janvier 1954 : M. Beveraggi Jean ;

Secrétaire administratif de contrôle de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et promu au 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Duisit Alexandre,

secrétaires administratifs de contrôle de 1^{re} classe (2^e échelon) ;

Secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 18 octobre 1950, promu au 4^e échelon du 18 novembre 1952 et au 5^e échelon du 18 décembre 1954 : M. Sayen Maurice ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 13 avril 1949, promu commis principal de 3^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 octobre 1951, reclassé secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} février 1953, avec ancienneté du 12 mai 1950, 2^e échelon du 1^{er} février 1953, avec ancienneté du 12 mai 1952, et promu au 3^e échelon du 13 mai 1954 : M. Vissière Marcel,

secrétaires administratifs de contrôle de 2^e classe (3^e échelon) ;

Commis principal hors classe du 1^{er} décembre 1949, avec ancienneté du 4 juillet 1949, promu commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 avril 1952, et commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) du 4 avril 1955 : M. Barthélemy Georges, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) ;

Commis principal hors classe du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 26 décembre 1949, promu commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 26 août 1952 et commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) du 26 août 1955 : M. Gallay Henri, commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 8 février 1951, et promu commis principal de 1^{re} classe du 8 novembre 1953 : M. Léandri François ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 11 avril 1949, et promu commis principal de 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 novembre 1951 : M. Nonclercq René,

commis principaux de 1^{re} classe ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et promu commis principal de 2^e classe du 22 février 1954 : M. Bedu Mary ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 1^{er} mars 1950, et promu commis principal de 3^e classe du 10 juin 1953 : M. Bonvini Maurice ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 25 février 1952, et promu commis principal de 3^e classe du 17 septembre 1954 : M. Saragossa François,

commis principaux de 3^e classe ;

Dame employée de 5^e classe du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 9 janvier 1953, et promue dame employée de 4^e classe du 9 août 1955 : M^{me} Christen Solange, dame employée de 5^e classe ;

Agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 9 novembre 1949, et promu au 6^e échelon du 9 août 1952 : M. Vidal Maurice, agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 20, 21, 24, 25, 26, 27 octobre, 2, 3, 4 novembre et 8 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Rédacteur principal de 4^e classe des services extérieurs du 1^{er} août 1953, avec ancienneté du 20 août 1951, promu *rédacteur principal de 3^e classe* du 20 décembre 1953 et *rédacteur principal de 2^e classe* du 20 décembre 1955 : M. Chabert Jean, rédacteur principal de 3^e classe des services extérieurs ;

Secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 13 janvier 1951, promu au 3^e échelon du 13 février 1953 et au 4^e échelon du 16 février 1955 : M. Lagier Georges, secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (3^e échelon) ;

Secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 8 mai 1950, et promu au 4^e échelon du 11 novembre 1952 : M. Lapeyre Henri, secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (4^e échelon) ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 3 novembre 1952, et promu *commis principal de 1^{re} classe* du 3 octobre 1955 : M. Mahi Bouziane, commis principal de 2^e classe ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 3 décembre 1950, *commis de 2^e classe* du 3 juin 1953, avec ancienneté du 18 mai 1952, et promu *commis de 1^{re} classe* du 18 mars 1955 : M. Mera Jean, commis de 2^e classe ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 22 janvier 1951, et promu *commis de 2^e classe* du 22 juillet 1953 : M. Quessada Eugène, commis de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 20, 21 octobre, 7 et 10 décembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *contrôleur des régies municipales, 5^e échelon* du 20 octobre 1951, avec ancienneté du 7 avril 1950, *6^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 7 avril 1952, et *7^e échelon* du 7 mai 1954 : M. de Lillo Jean. (Arrêté directorial du 21 décembre 1955.)

Sont nommés, dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels, *sapeurs-pompiers stagiaires* du 1^{er} janvier 1955 :

Services municipaux de Meknès : M. Akka ben Nasseur ben Bacha ;

Services municipaux d'Oujda : MM. Abouch Lahcèn, Bouzidi Jilali, El Baraka Abdelkadèr, El Baraka Mohamed, Jelthi Lhouari, Bourji Mohamed, Ammoumou Mohamed et Tib Faraji ;

Services municipaux de Port-Lyautey : MM. Falioune Ahmed, Sebbar Ahmed, Jabouirik Ahmed et Lahcèn ben Saïd ben Mohamed.

(Arrêtés directoriaux du 19 décembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Agents publics de 2^e catégorie, 8^e échelon : MM. Impagliazzo Antoine et Favre René ;

Agents publics de 2^e catégorie, 7^e échelon : MM. Nony Jean et Sanchez François ;

Agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Gonzales Diego ;

Agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon : M. Betton Julien ;

Agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. Manouzi Abdallah ;

Agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon : MM. Prats Erminio, Moussa ben Aïssa et Hassan ben Driss el Mokri ;

Agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon : M. Barros Fernand.

(Arrêtés directoriaux du 16 décembre 1955.)

Sont nommés, après concours, *contrôleurs stagiaires des travaux municipaux* du 1^{er} juillet 1955 : MM. Mète Charles et Perès Henri, agents journaliers. (Arrêtés directoriaux des 29 novembre et 17 décembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1954 :

Commis principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 17 mai 1953 : M. Conrazier Paul, agent occasionnel ;

Commis principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 22 mai 1952, et promu *commis principal hors classe* du 22 février 1955 : M. Renard Georges, agent journalier ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 19 octobre 1951, et promu *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Chagny Philibert, commis temporaire.

(Arrêtés directoriaux des 29 septembre et 3 octobre 1955.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1955 :

Commis d'interprétariat de 2^e classe, avec ancienneté du 4 mars 1954 : M. Dehy Mohamed ;

Commis d'interprétariat de 3^e classe, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et promu *commis d'interprétariat de 2^e classe* du 1^{er} mars 1955 : M. Doukkali M'Hammed, agents temporaires.

(Arrêtés directoriaux des 23 et 26 septembre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2248, du 25 novembre 1955, page 1766.

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1955 :

Au lieu de :

« *Sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon*
M. Essalhi Jilali, » ;

Lire :

« *Agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon*
M. Essalhi Jilali, »

*
*
*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est nommé, après concours, *agent technique stagiaire* du 1^{er} août 1955 : M. Perret Robert, agent journalier. (Arrêté directorial du 18 octobre 1955.)

Sont promus :

Adjoint technique principal de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1955 : M. Coutareau Arnold, adjoint technique principal de 2^e classe ;

Conducteur de chantier de 3^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Moréno Roger, conducteur de chantier de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 21 octobre 1955.)

Est reclassé *chaouch de 4^e classe* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951 : M. Khaldi M'Bark ben Ahmed. (Arrêté directorial du 29 août 1955.)

Est promu *sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon* du 1^{er} novembre 1955 : M. Draïss Hattab, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon. (Arrêté directorial du 31 octobre 1955.)

Sont promus du 1^{er} novembre 1955 :

Agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon : M. Rouault Eugène, agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon ;

Agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon : M. Nouchi Abraham, agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon : M. Bencherki Miloudi, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon : M. Abdallah ben Brahim Telhaïmou, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Azoufri Moulay, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon : MM. Ayaddahi Lahcen et El Aamim Saïd, sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 31 octobre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est nommé sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (gardien) du 1^{er} janvier 1955 : M. Behri Mohamed, agent journalier. (Arrêté directorial du 10 novembre 1955.)

Sont nommés du 1^{er} janvier 1955 :

Agent public hors catégorie, 1^{er} échelon (patron de drague) : M. Brival Benoni, agent journalier ;

Agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon (agent visiteur de centre immatriculateur) : M. Marchési Ange, agent temporaire ;

Agents publics de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (dessinateurs qualifiés) : MM. Montviloff Michel et Boutleroff Oleg, agents journaliers ;

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (surveillants de chantier) : MM. Luciani André et Morroni Jean-Baptiste, agents journaliers.

(Arrêtés directoriaux des 14 octobre, 10 et 17 novembre 1955.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1951 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (tireur de plan), avec ancienneté du 23 août 1948 : M. Rahal Mohamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon (gardien), avec ancienneté du 15 mai 1948 : M. Bouazza ben Chaffai, agents journaliers.

(Arrêtés directoriaux des 20 et 26 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre non spécialisé) du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 15 janvier 1949 : M. Tabbai Abdeslam, agent journalier. (Arrêté directorial du 28 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre non spécialisé) du 1^{er} janvier 1951 : M. Aamèr Bennacèr, agent journalier. (Arrêté directorial du 28 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon (manœuvre non spécialisé) du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1949 : M. Bourras Ali ben M'Bark, agent journalier. (Arrêté directorial du 30 août 1955.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1951 :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre non spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} juin 1949 : M. Bouyla Hassane ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon, (manœuvre non spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M. Dordor Lahsen, agents journaliers.

(Arrêtés directoriaux du 21 octobre 1955.)

Est titularisé et nommé sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (caporal de moins de 20 hommes) du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 3 février 1949 : M. Maalem Mohamed, agent journalier. (Arrêté directorial du 12 août 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2250, du 9 décembre 1955, page 1834.

Au lieu de :

« Est titularisé et nommé agent public de 2^e catégorie (magasinier de 10 à 50 ouvriers) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 17 juin 1953 : M. Chauzy Jules, » ;

Lire :

« Est titularisé et nommé agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (magasinier de 10 à 50 ouvriers) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 17 juin 1953 : M. Chauzy Jules, »

* *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Sont nommés, au service topographique chérifien :

Agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (opérateur) du 1^{er} octobre 1955 : M. Grandclaude Jacques, agent occasionnel ;

Chef dessinateur-calculateur du 1^{er} septembre 1955 : M. Le Gall René, dessinateur-calculateur principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux des 9 et 19 novembre 1955.)

Est nommé, au service topographique chérifien, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (porte-mire) du 1^{er} février 1955 : M. Benjbara Mahjoub, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (veilleur de nuit). (Arrêté directorial du 23 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, ingénieurs géomètres principaux hors classe :

Avec ancienneté du 9 octobre 1946 : M. Soria René ;

Avec ancienneté du 31 juillet 1948 : M. Delporte Georges, ingénieurs géomètres principaux hors classe.

(Arrêtés directoriaux du 18 octobre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, au service de la conservation foncière :

Contrôleur de 2^e classe, avec ancienneté du 30 novembre 1950, promu contrôleur de 1^{re} classe du 30 novembre 1952 et contrôleur principal de 2^e classe du 30 novembre 1954 : M. Jeanpierre Jacques, contrôleur de 2^e classe ;

Secrétaire de conservation de 1^{re} classe, avec ancienneté du 7 octobre 1948, promu secrétaire de conservation hors classe (1^{er} échelon) du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 7 avril 1951, et 2^e échelon du 7 octobre 1953 : M. Astier Georges, secrétaire de conservation de 1^{re} classe ;

Secrétaire de conservation de 2^e classe, avec ancienneté du 8 septembre 1949, et promu secrétaire de conservation de 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 8 mai 1952 : M. Chabrand Lucien, secrétaire de conservation de 2^e classe ;

Commis principal de 2^e classe, avec ancienneté du 31 juillet 1951, et promu commis principal de 1^{re} classe du 24 février 1954 : M. Terrailon Edouard, commis principal de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 18 octobre 1955.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 8 novembre 1955 : M. Huc Louis, ingénieur géomètre adjoint de 3^e classe. (Arrêté directorial du 23 novembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 3^e classe*, avec ancienneté du 4 février 1948, promu *commis principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 septembre 1950, et *commis principal de 1^{re} classe* du 30 mars 1953 : M. Travichon Jean, *commis principal de 3^e classe* du service topographique. (Arrêté directorial du 26 octobre 1955.)

Est promu *ingénieur des travaux agricoles, 2^e échelon* du 1^{er} août 1954 : M. Morlot Jean, *ingénieur, 1^{er} échelon*. (Arrêté directorial du 29 novembre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 26 août 1955 portant licenciement et radiation des cadres de la direction de l'agriculture et des forêts, à compter du 15 juillet 1955, de M. Guilhaume Gérard, *moniteur agricole stagiaire*. L'intéressé est titularisé et nommé *moniteur agricole de 9^e classe* du 15 juillet 1955. (Arrêtés directoriaux des 20 octobre et 17 novembre 1955.)

Est rayé des cadres de la direction de l'agriculture et des forêts du 1^{er} novembre 1955 : M. Tafforeau Roland. (Arrêté directorial du 23 novembre 1955.)

Sont nommés, du 1^{er} juillet 1955, *inspecteurs divisionnaires de la répression des fraudes* :

3^e échelon : M. Coindre Jean-François ;

2^e échelon : M. Bony Marcel.

(Arrêtés directoriaux du 10 octobre 1955.)

*
*
*

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés :

Agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Cordier Lucien ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Akroud Bouazza ;

Agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} août 1955 : M. Coufourier Daniel ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Professeur bi-admissible à l'agrégation, 2^e échelon, avec 4 ans 2 mois d'ancienneté : M^{lle} Larivière Jacqueline ;

Professeur licencié, 2^e échelon, avec 9 mois 11 jours d'ancienneté : M^{me} Le Roy Suzanne ;

Chargé d'enseignement, 8^e échelon, avec 2 ans 11 mois d'ancienneté : M. Ladagnous Germain ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) : M. Le Jouan Emmanuel ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M. Venou Georges ;

Instituteurs de 6^e classe :

Avec 3 ans 11 mois 20 jours d'ancienneté : M. Perducat Pierre ;

Avec 9 mois d'ancienneté : M. Carrières Jacques ;

Institutrices stagiaires : M^{mes} ou M^{lles} Natali Marie-Catherine, Turquois Renée, Dupré Paulette et Dhenain Madeleine ;

Instituteurs stagiaires du cadre particulier : MM. Berrada Mohammed, Amine Mohammed et Halli Mhammed.

(Arrêtés directoriaux des 31 octobre, 2, 5, 6, 7, 10, 14, 15, 22 et 26 novembre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 26 juillet 1955 remettant M^{me} Lozon Andrée, chargée d'enseignement, à la disposition de son administration d'origine. (Arrêté directorial du 31 octobre 1955.)

Sont reclassés :

Instituteur de 6^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec 1 an 9 mois 4 jours d'ancienneté : M. Merck Eugène ;

Instituteur de 6^e classe du cadre particulier du 1^{er} janvier 1955, avec 1 an 6 mois d'ancienneté : M. Salah Ahmed ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (2^e ordre) du 1^{er} octobre 1954, avec 2 ans d'ancienneté : M. Rocca-Serra Charles ;

Répétitrice surveillante de 6^e classe (2^e ordre) du 1^{er} novembre 1954, avec 2 ans 7 jours d'ancienneté : M^{lle} Regnault Cécile.

(Arrêtés directoriaux des 2, 10 et 15 novembre 1955.)

Sont remis, sur leur demande, à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres de la direction de l'instruction publique :

Du 26 août 1955 : M^{me} Rouand Marcelle, institutrice de 4^e classe ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Lauvrière Robert, professeur licencié, 2^e échelon, et M^{me} Stien Marie-Paule, institutrice de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 24 septembre, 6 et 10 novembre 1955.)

Sont nommés :

Mouderrès stagiaire du 1^{er} octobre 1954 : M. Boussetta Ahmed ;

Agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} août 1955 : M. Bertrand François ;

Agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Corcinos Roger ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1955 : M^{me} Milandre Christiane ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Professeurs licenciés :

2^e échelon, avec 1 an 3 mois 4 jours d'ancienneté : M. Dauschy Raymond ;

1^{er} échelon :

Avec 11 mois d'ancienneté : M. Cogneuy Guy ;

Sans ancienneté : M^{me} Maquin Simone et M^{lle} Delauney Yvonne ;

Chargée d'enseignement, 1^{er} échelon : M^{me} Pommier Suzanne ;

Répétiteurs surveillants de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) : MM. Ceccaldi Antoine et Renucci Ange ;

Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{er} échelon : M^{me} Darrigrand Nicole ;

Maîtres de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : MM. Coustan Jacques, Cholet Marcel, Mimric Maurice et Conil Jean ;

Institutrices :

De 3^e classe, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{me} Geffroy Marie-Madeleine ;

De 5^e classe :

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M^{me} Fortin Louise ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{me} Marot Gisèle ;

De 6^e classe, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{me} Secondi Claire-Marie ;

Instituteurs et institutrices stagiaires : MM. Lecomte Adolphe, Roche Jean, Maisetti Gilbert, Luydelin Marc, Graner Marcel, Delonca Gilbert, Gannard François, Merle Michel et Santallo Louis ; M^{mes} ou M^{lles} Tildach Renée, Masson Yvonne, Berthiot Françoise, Bernis Monique, Federici Colette, Goguillot Joséphine, Coulon Françoise, Ledoux Jacqueline, Bouline Françoise, Scabello Marie-Lyse, Bouisset Janine, Decéa Rolande, Luccioni Jacqueline, Henry Francine, Caparos Janine et Abos Anne-Marie ;

Institutrices et instituteurs du cadre particulier :

De 6^e classe : M^{me} Hassaine Daouadj Kheira ;

Stagiaires : MM. Vergnière Jacques, Allam Larbi, d'Arco Christian, Muller Yvon, Berrada Abdellatif, Bennouna Mohamed, Boujema Radouan, Berjaly Mohammed, Benayada Ahmed, Elouardi Ahmed, Kraïmi Omar, Mokrim Mohammed, Moughel Abdelkader,

Sinaceur Mohammed Abdeslam, Mekki Driss, Ajaouane Mohammed, Skali-Houssaïni Ahmed, Deudon Jacques, Cabréra Marcel, Bedora André, Benedetti Jean, Girardin Guy, Piéri Antoine, Pinard-Cartier Jean-Jacques, Raki Bouazza, Sirérol Vincent, Baïod Mohammed Messaoud, Danco Émeric, Hellaudais Émile, Valentin Marc, Petit Raymond, Filippi François, Serti Ahmed, Salor Alain, Subissi Roger, Ouajjou M'hamed, Oudrhiri Mohammed, El Ouraoui ben Slimane et Mochhoury Bouazza ; M^{mes} ou M^{lles} Hocquet Ginette, Petit Pierrette, Orsini Rébecca, Linol Odette, Léonetti Anna, Jestin Jeannine, Jaubert Geneviève, Casimiro Louise, Bernard Reine, Dellal Taous, d'Arco Suzanne, Carrère Yvette, Carcagno Françoise, Pla Évelyne, Rouffranche Marie-Thérèse et Sellès Janine ;

Mouderrès stagiaires : MM. Laaboudi Abdelaïli et Essofi Mohammed ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Cherradi Moktar ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec 6 mois 15 jours d'ancienneté : M^{me} Dezerce Madeleine.

(Arrêtés directoriaux des 14, 15, 21, 22, 23, 29 novembre, 1^{er}, 2, 5 et 7 décembre 1955.)

Est rangé *professeur licencié, 9^e échelon* du 1^{er} janvier 1949, avec 7 ans d'ancienneté : M. Marçais Jean. (Arrêté directorial du 5 novembre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 21 juillet 1955 portant nomination de M. Banchereau Roland en qualité d'instituteur stagiaire du cadre particulier du 1^{er} octobre 1955. (Arrêté directorial du 15 novembre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 29 juillet 1955 portant nomination de M^{lle} Hispa Claude en qualité d'institutrice stagiaire du cadre particulier du 1^{er} octobre 1955. (Arrêté directorial du 15 novembre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 13 juillet 1955 portant nomination de M^{lle} Hery Madeleine en qualité de professeur licencié, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955. (Arrêté directorial du 10 novembre 1955.)

Sont reclassés :

Répétitrice surveillante de 6^e classe (2^e ordre) du 1^{er} octobre 1954, avec 6 ans d'ancienneté : M^{me} Allibert Annie ;

Institutrice de 2^e classe du 1^{er} novembre 1954, avec 3 ans 10 mois d'ancienneté : M^{me} Bubeck Régine ;

Institutrice de 3^e classe du 1^{er} novembre 1953, avec 1 mois d'ancienneté : M^{me} Lematire Odette ;

Mouderrès de 6^e classe du 1^{er} mars 1955, avec 3 ans 2 mois d'ancienneté : M. Amrani Hanini Abdelhaï.

(Arrêtés directoriaux des 15, 21 et 22 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Du 21 juillet 1952 :

Directeur licencié, 9^e échelon, avec 1 an 10 mois 12 jours d'ancienneté : M. Serres Émile ;

Professeurs licenciés, 9^e échelon :

Avec 5 ans 7 mois 3 jours d'ancienneté : M. Goyer Daniel ;

Avec 1 an 5 mois 17 jours d'ancienneté : M. Pinguet Émile ;

Professeurs techniques adjoints, 8^e échelon :

Avec 12 ans 5 mois 5 jours d'ancienneté : M. Cervera Lucien ;

Avec 5 ans 8 mois 14 jours d'ancienneté : M. Veziat Pierre ;

Avec 4 ans 1 mois 17 jours d'ancienneté : M. Daugy Joannès ;

Intendant, 6^e échelon, avec 2 ans 5 mois 22 jours d'ancienneté : M. Dumoulin Édouard ;

Professeur d'éducation physique et sportive, 9^e échelon, avec 2 ans 11 mois 18 jours : M. Diébolt Marc ;

Instituteurs hors classe :

Avec 6 ans 10 mois 12 jours d'ancienneté : M. Laffont Roger ;

Avec 5 ans 2 mois 11 jours d'ancienneté : M. Constantin Émile ;

Avec 3 ans 10 mois 24 jours d'ancienneté : M. Copin Germain ;

Avec 3 ans 9 mois 16 jours d'ancienneté : M. Couston André ;

Instituteur de 1^{re} classe, avec 1 an 2 mois 24 jours d'ancienneté : M. Martinez Robert ;

Instituteur de 4^e classe du 1^{er} octobre 1953, avec 1 an 3 mois 24 jours d'ancienneté : M. Bessière Robert ;

Instituteur de 5^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec 1 an 10 mois 15 jours d'ancienneté : M. Berger Jean ;

Répétiteur surveillant de 3^e classe (2^e ordre) du 1^{er} octobre 1954, avec 1 an 6 mois d'ancienneté : M. Sansonnetti Jean.

(Arrêtés directoriaux des 13, 17, 18, 20, 31 octobre et 2 novembre 1955.)

Sont remises à la disposition de leur administration d'origine et rayées des cadres de la direction de l'instruction publique :

Du 16 septembre 1954 : M^{me} Le Foll Paule, institutrice de 6^e classe ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Bruneteau Suzanne, institutrice de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 14 et 30 novembre 1955.)

*
* *

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Est nommé *ingénieur des P.T.T., 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Sabbah Jacob, ingénieur civil contractuel. (Arrêté directorial du 8 septembre 1955.)

Sont promus :

Sous-directeurs régionaux hors classe du 1^{er} janvier 1955 : MM. Girard Jules et Martin Auguste, sous-directeurs régionaux, 1^{er} échelon ;

Inspecteur principal, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Berge Jean, inspecteur principal, 2^e échelon ;

Dessinateurs, 8^e échelon :

Du 6 novembre 1955 : M. Métois Roger ;

Du 11 novembre 1955 : M. Richard Jacques,

dessinateurs, 9^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 8, 30 septembre et 18 novembre 1955.)

Sont nommés, après concours, *agents d'exploitation stagiaires* :

Du 3 octobre 1955 : M. El Ouarrak Driss, agent d'exploitation temporaire ; M^{lles} Ben Itah Colette, Sayag Raymonde, M^{me} Chambon Rachel, M. Benhamou Albert, postulants ; M^{lles} Alby Josette, Beaulieu Danielle, Bensimon Marie, Charbit Nelly, Coffin Colette, Dadon Aïda, Maman Eliane, Mandirac Madeleine, Nicolaï Marie-Joséphine, Petit Danielle, Vicente Jacqueline, Vittori Primerose, M^{me} Kassaba Michaëlle, MM. Amoros Louis, Aubin Claude, Benchétrit Vivien, Bourequat René-Midhat, Castilla Estève, Chaabane Mustapha, Harchaoui Mohamed, Molla Georges, Mouddèn Mohamed, Vilaine André et Zahouane Abdelkadèr, commis temporaires ;

Du 10 octobre 1955 : M^{me} Antoniotti Michèle, postulante.

(Arrêtés directoriaux des 16 juillet, 17, 23, 24, 25, 27 août, 8, 11, 20, 22 septembre, 1^{er}, 10, 12 et 17 octobre 1955.)

Sont promus :

Receveur de 3^e classe (2^e échelon) du 1^{er} septembre 1955 : M. Amsaleg Jacob, inspecteur, échelon hors classe ;

Receveurs de 4^e classe :

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Périssé Adrien, receveur de 4^e classe (2^e échelon) ;

2^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Lebreton Raymonde et M. Roujas Louis, receveurs de 4^e classe (3^e échelon) ;

Receveurs de 6^e classe (2^e échelon) :

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Zairouni Thaïmi ;

Du 16 décembre 1955 : M. Collay Henri,
receveurs de 6^e classe (3^e échelon) ;

Chef de section, 2^e échelon du 1^{er} septembre 1955 : M. Ménard Marcel, inspecteur échelon hors classe ;

*Inspecteurs adjoints :**5^e échelon :*

Du 26 août 1955 : M. Gardères Roger ;

Du 16 décembre 1955 : M. Brenoux Pierre,
inspecteurs adjoints, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 11 août 1955 : M. Masson Dominique ;

Du 16 novembre 1955 : M. Tomasi Aimé ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Lopez Gisèle,
inspecteurs adjoints, 3^e échelon ;

2^e échelon du 1^{er} avril 1955 : MM. Ali ben Kacem et Djillali ben El Hadj Mohamed Loudiyi, inspecteurs adjoints, 1^{er} échelon ;

Surveillante principale, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Sanviti Anne-Marie, surveillante, 4^e échelon (percevra par anticipation le traitement correspondant à l'indice 375) ;

*Surveillantes :**4^e échelon :*

Du 21 novembre 1955 : M^{me} Uria Alice ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Rapin Charlotte,
surveillantes, 3^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M^{mes} Bat Gabrielle et Brouchet Marie, contrôleurs, 4^e échelon ;

2^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Bouillanne Léontine, surveillante, 1^{er} échelon ;

1^{er} échelon :

Du 1^{er} août 1955 : M^{me} Canino Fernande, contrôleur, 7^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Sarrut Jeanne, M^{mes} Henrot Lucette, contrôleur, 5^e échelon, et Floret Yvonne, contrôleur, 6^e échelon ;

*Contrôleurs :**6^e échelon :*

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Sciacco Yvonne ;

Du 11 octobre 1955 : M^{me} Husson Rose ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Susini Jean-Baptiste ;

Du 21 décembre 1955 : M. Lacaze Yvon,
contrôleurs, 5^e échelon ;

5^e échelon :

Du 11 novembre 1955 : M^{me} Jegen Marthe et Cohen Hanania ;

Du 6 décembre 1955 : M. Mohamed ben Mamoun Alaoui ;

Du 11 décembre 1955 : M. Palade José ;

Du 21 décembre 1955 : M. Tedguy Joseph ;

Du 26 décembre 1955 : M. Assouline Abner,
contrôleurs, 4^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M. Babel Maurice, contrôleur, 2^e échelon ;

2^e échelon :

Du 6 juillet 1955 : M. Ayouch Riffi ;

Du 11 octobre 1955 : M. Del Aguila François,
contrôleurs, 1^{er} échelon ;

*Agents principaux d'exploitation :**3^e échelon :*

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Richer Pauline ;

Du 6 décembre 1955 : M. Griesbach Lucien,
agents principaux d'exploitation, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Boudrika el Alami ;

Du 6 novembre 1955 : M^{me} Mestre Rose ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Lahlou Mohamed,
agents principaux d'exploitation, 5^e échelon ;

5^e échelon :

Du 1^{er} juillet 1955 : M^{me} Vian Odette ;

Du 21 août 1955 : M^{lle} Paret Aurore ;

Du 6 novembre 1955 : M^{lle} Monto Huguette ;

Du 11 novembre 1955 : M. Brette Robert et M^{me} Gabrielli Rosalie ;

Du 21 novembre 1955 : M. Allam Élie ;

Du 6 décembre 1955 : M. Clédat Lucien ;

Du 11 décembre 1955 : M^{lle} Salphati Anna,
agents d'exploitation, 6^e échelon ;

Agents d'exploitation :

Du 1^{er} septembre 1955 : M^{me} Karsenty Émilie ;

Du 16 octobre 1955 : M. Médina Louis ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Thébaudeau Elisabeth, MM. Bataille Jacques, Lévy Gilbert et Marsé-Guerra Hubert ;

Du 16 novembre 1955 : M^{me} Mannoni Paulette ;

Du 21 novembre 1955 : M^{me} Lacaze Yvonne, MM. Benayoun Georges et Llobrégat Émile ;

Du 26 novembre 1955 : M^{me} Badiou Germaine et M. Roca Richard ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Lubrano André ;

Du 11 décembre 1955 : M. Levèvre Bernard ;

Du 26 décembre 1955 : M. Rafflin René,
agents d'exploitation, 7^e échelon ;

7^e échelon :

Du 6 octobre 1955 : M^{me} Danos Josette ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Saïd Paulette et M. Lechhab Amor Mohamed ;

Du 11 novembre 1955 : M^{lle} Derhy Rachel ;

Du 16 novembre 1955 : M^{lle} Bonvalet Colette, M^{mes} Carcelès Émilie et Giniac Angèle ;

Du 6 décembre 1955 : M^{lle} Bourlionne Félicie ;

Du 11 décembre 1955 : M^{lle} Bouvet Anne-Marie,
agents d'exploitation, 8^e échelon ;

8^e échelon :

Du 16 janvier 1955 : M. Benhamou Henri ;

Du 6 avril 1955 : M^{me} Bègue Yvette et M. Voissot Paul ;

Du 6 novembre 1955 : M^{me} Bresson Livia ;

Du 11 novembre 1955 : M^{lle} Dimario Jacqueline et M. Meslay Jacques ;

Du 21 novembre 1955 : M^{lle} Hicher Jacqueline et M^{me} Yaguès Marie ;

Du 6 décembre 1955 : M^{lle} Clédère Huguette,
agents d'exploitation, 9^e échelon ;

9^e échelon :

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Martinez Michel ;

Du 16 octobre 1955 : M^{lle} Maurice Madeleine ;

Du 11 novembre 1955 : M^{lle} Avril Madeleine ;

Du 21 novembre 1955 : M^{lle} Chaperon Pierrette, M^{me} Fratani Claudine et M. Dahan Jacob ;

Du 26 novembre 1955 : M^{lles} Guiraud Marcelle et Talamoni Jeanne ;

Du 11 décembre 1955 : M. Boushaba Mohamadine,
agents d'exploitation, 10^e échelon ;

*Receveurs-distributeurs :**5^e échelon :*

Du 11 juin 1955 : M. Mellak Yahia ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Chebani Mohammed, receveurs-distributeurs, 4^e échelon ;

4^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. M'Biako M'Hamed, receveur-distributeur, 3^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 19 avril, 10, 13, 14, 17, 24, 29, 30 septembre, 3, 7, 8, 11, 12, 13, 17, 21, 31 octobre, 2, 4 et 5 novembre 1955.)

Sont titularisés et nommés :

Inspecteur adjoint, 1^{er} échelon du 22 août 1955 : M. Ollier Gaston, inspecteur-élève ;

*Agents d'exploitation :**10^e échelon :*

Du 22 mars 1955 : M. Tazi Taïeb ben Mohamed ben Mamani ;

Du 4 octobre 1955 : M^{me} Benchetrit Denise, M^{lle} Collado Aline, M^{me} Dray Aimée, M^{lles} Krief Josiane, Lagarde Eliane, Molina Antoinette, Saddok Zineb, MM. Ben Allal Ayad, Bihi Mohamed, Demier Jacques, Laïdet Bernard et Landry Marc, agents d'exploitation stagiaires.

Est titularisé et nommé *agent d'exploitation, 10^e échelon* du 4 octobre 1955 et promu au 9^e échelon de son grade du 6 novembre 1955 : M. Maman Elie, agent d'exploitation stagiaire.

Sont titularisés et reclassés :

Contrôleurs :

2^e échelon du 11 octobre 1955 : MM. Le Chevranton René et Le Lann Yves ;

1^{er} échelon du 11 octobre 1955 : MM. Couder Jean-Marie, Logeais Pierre, Molinier Claude et Rebora Jean, contrôleurs stagiaires ;

*Agents d'exploitation :**8^e échelon :*

Du 22 mars 1955 : M. Guivarch François ;

Du 4 octobre 1955 : M^{me} Pobiedonoscew Raymonde ;

9^e échelon du 4 octobre 1955 : M^{lles} Aflalou Huguette, Jusnel Raymonde, Jouanneaux Monique, M^{mes} Covet Suzanne, Mariani Félicie, MM. Ceccaldi Bonaventure, Deflou-Caron Christian, Ferrand Serge et Monedière Jean-Claude ;

10^e échelon du 4 octobre 1955 : M^{lles} Azoulay Sylvie, Boganim Denise, Harboun Marie, Plassiard Liliane, Pène Jeanine, Poletti Janine, M^{mes} Combes Claudine, Ohnona Rosa, MM. Baria M'Hammed, Benguigui Hubert, Brighi Mohamed, Fernandez René, Guirado Georges, Habti Mohamed, Maazouz Mohamed, Nouchy Maurice et Regragui Abdelhadi, agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 26, 27 septembre, 1^{er}, 4, 11, 12, 13, 15, 18, 22, 21, 29 octobre, 3 et 9 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *agent des lignes stagiaire* du 19 septembre 1955 : M. Bouita Lahoucine, manutentionnaire intérimaire. (Arrêté directorial du 28 septembre 1955.)

Est nommé, après concours, *facteur stagiaire* du 1^{er} mai 1955 : M. Nejari Ahmed, facteur temporaire. (Arrêté directorial du 5 juillet 1955.)

Sont promus :

Agent de surveillance, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Megueouni Reddad, facteur-chef, 3^e échelon ;

Facteurs-chefs :

3^e échelon du 26 novembre 1955 : M. Maroto Joseph, facteur-chef, 2^e échelon ;

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Dahan Moïse, facteur, 5^e échelon ;

Facteurs :

7^e échelon du 11 décembre 1955 : M. Rouhi Mohamed, facteur, 6^e échelon ;

6^e échelon du 11 novembre 1955 : M. Betty Mohamed, facteur, 5^e échelon ;

5^e échelon :

Du 6 octobre 1955 : M. El Mati ben Bouchta ben El Mati ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Benchaya Abdelkadèr ;

Du 6 novembre 1955 : M. El Haddi ben Abdallah, facteurs, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 21 novembre 1955 : M. Abdelouahed ben Hadj M'Barek ;

Du 21 décembre 1955 : M. Caron Louis, facteurs, 3^e échelon ;

3^e échelon du 26 décembre 1955 : M. Guetrani Mohamed, facteur, 2^e échelon ;

2^e échelon :

Du 11 septembre 1955 : M. Dahan Judah ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Derfouf Driss ;

Du 11 novembre 1955 : M. El Saïr Georges ;

Du 16 novembre 1955 : M. Faïk Wahab, facteurs, 1^{er} échelon ;

*Manutentionnaires :**4^e échelon :*

Du 11 août 1955 : M. Mohamed ben Abdelkadèr ;

Du 11 novembre 1955 : M. Abdelkadèr ben Laroussi, manutentionnaires, 3^e échelon ;

3^e échelon du 26 novembre 1955 : M. Ducos Maurice, manutentionnaire, 2^e échelon ;

2^e échelon du 26 décembre 1955 : M. Lmehdi el Moktar, manutentionnaire, 1^{er} échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Ahmed ben Bouâmar ben Slimane, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 29 juin, 5 juillet, 12, 30 septembre, 7, 8, 10, 12, 13, 17 et 31 octobre 1955.)

Sont titularisés et nommés *facteurs, 1^{er} échelon* :

Du 20 septembre 1955 : MM. Aouacheria Driss et Benamar Hedda ;

Du 23 septembre 1955 : M. Gacemi Khalifa, facteurs stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 12, 26 et 31 octobre 1955.)

Sont titularisés et reclassés *facteurs* :*2^e échelon :*

Du 26 avril 1955 : M. Hasson Gilbert ;

Du 20 septembre 1955 : M. Mohammed ben Chipppo ;

1^{er} échelon :

Du 20 septembre 1955 : MM. Abergel Nessim, Benchimol Salomon, El Amrani Ahmed, El Mansouri Rahdi, Fathi Ahmed, Hamzaoui Mohamed et Rahmani Ahmed ;

Du 21 septembre 1955 : MM. Bensamhoun Emile et Zerouali Kacem ;

Du 23 septembre 1955 : MM. Amrouk Ahmed, Bouazza ben Mohamed ben Bouazza et Mohamed ben Omar ;

1^{er} échelon du 20 septembre 1955 et promu au 2^e échelon du 16 novembre 1955 : M. Kouidèr Abdelkadèr, facteurs stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 6, 30 septembre, 12, 13, 26 octobre, 2 et 12 novembre 1955.)

Sont promus :

Inspecteur adjoint, 4^e échelon du 21 décembre 1955 : M^{me} Rovira Rolande, inspecteur adjoint, 3^e échelon ;

Secrétaire des émissions arabes, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Al Omami M'Hammed, secrétaire adjoint, 1^{er} échelon ;

Agents administratifs :

2^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Elhonsali Abdelhafid, agent administratif, 3^e échelon ;

4^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Sraïri Abdellaq, agent administratif, 5^e échelon ;

Agent d'exploitation principal, 4^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M^{me} Chollet-Tournois Henriette, agent d'exploitation principal, 5^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 30 septembre et 26 octobre 1955.)

Est nommée, après examen, *agent d'exploitation stagiaire* du 1^{er} avril 1955 : M^{me} Roustit Renée, commis temporaire. (Arrêté directorial du 20 septembre 1955.)

M. Larue Christian, facteur, 3^e échelon, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de l'Office des P.T.T. du 15 juillet 1955.

M. Benhamou Albert, facteur, 3^e échelon, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de l'Office des P.T.T. du 6 novembre 1955.

(Arrêtés directoriaux des 15 juillet et 17 octobre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Ingénieur en chef, 4^e échelon du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 6 octobre 1951, et 5^e échelon du 6 octobre 1953 : M. Monjoin Denis, ingénieur en chef, 4^e échelon ;

Ingénieur en chef, 2^e échelon, avec ancienneté du 20 juillet 1951, 3^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1953, et 4^e échelon du 21 juillet 1955 : M. Goure François, ingénieur en chef, 2^e échelon ;

Sous-directeur régional, 2^e échelon, avec ancienneté du 9 octobre 1951, et 1^{er} échelon du 11 octobre 1953 : M. Rauzières Pierre, sous-directeur régional, 2^e échelon ;

Inspecteur principal, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 11 juin 1950, *sous-directeur régional, 2^e échelon*, avec ancienneté du 11 mai 1952, et 1^{er} échelon du 11 mai 1954 : M. Quesada Joseph, sous-directeur régional, 1^{er} échelon ;

Inspecteur principal, 2^e échelon, avec ancienneté du 20 juillet 1949, et 1^{er} échelon du 21 juillet 1952 : M. Châtelet Bernard, inspecteur principal, 2^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 4^e échelon du 17 novembre 1952 et *inspecteur principal, 4^e échelon* du 1^{er} juillet 1954 : M. Rovira Marcel, inspecteur principal, 4^e échelon ;

Chef de section des S.A., 2^e échelon du 11 juin 1951, avec ancienneté du 20 septembre 1950, 3^e échelon du 21 septembre 1952, et 4^e échelon du 26 mars 1954 : M. Duboé Armand, chef de section, 4^e échelon ;

Chef de section des S.A., 1^{er} échelon, avec ancienneté du 4 décembre 1951, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 décembre 1951, et 3^e échelon du 6 décembre 1953 : M. Delage Julien, chef de section des services administratifs, 3^e échelon ;

Chef de section des S.A., 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 14 août 1953 : M. Laborde Alexis, chef de section des S.A., 2^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 16 juin 1950, *hors classe*, avec ancienneté du 16 juin 1953, *chef de section des S.A., 1^{er} échelon*, avec ancienneté du 28 septembre 1951 (perçoit par anticipation l'indice 407), et 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953 : M. Roche Lucien, inspecteur-rédacteur, 2^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 16 décembre 1951, et *hors classe* du 1^{er} octobre 1953 : M. Calamy Jean, inspecteur-rédacteur, 4^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur hors classe du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953 : M. Girard André, inspecteur-rédacteur hors classe ;

Inspecteur-rédacteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 13 novembre 1951, et *hors classe* du 1^{er} octobre 1953 : M. Vittori Pierre, inspecteur-rédacteur, 4^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur hors classe du 9 avril 1954 : M. Arvis Lucien, inspecteur-rédacteur hors classe ;

Inspecteur-rédacteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 9 juin 1950, et 4^e échelon du 11 juin 1953 : M. Jabœuf Gabriel, inspecteur-rédacteur, 4^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 26 juillet 1950, et 4^e échelon du 26 juillet 1953 : M. Tichanné René, inspecteur-rédacteur, 4^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 6 août 1950, et 4^e échelon du 6 août 1953 : M. Arnal Albert, inspecteur-rédacteur, 4^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 29 septembre 1950, et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Cruanes Michel, inspecteur-rédacteur, 4^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 20 février 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 février 1952, et 4^e échelon du 21 février 1955 : M. Munoz Léopold, inspecteur-rédacteur, 3^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 octobre 1949, et 3^e échelon du 21 octobre 1952 : M. Pradal Robert, inspecteur-rédacteur, 3^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 3^e échelon du 12 août 1953 : M. Pastor Gabriel, inspecteur-rédacteur, 3^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 août 1950, et 3^e échelon du 21 août 1953 : M. Ségura Gilbert, inspecteur-rédacteur, 3^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 16 novembre 1951, et 3^e échelon du 16 novembre 1954 : M. Vidal Maurice, inspecteur-rédacteur, 3^e échelon ;

Inspecteur-rédacteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 15 décembre 1951, et 3^e échelon du 16 décembre 1954 : M. Benoît Bernard, inspecteur-rédacteur, 3^e échelon ;

Inspecteur-instructeur, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 20 décembre 1950, et *hors classe* du 21 décembre 1953 : M. Labenne Raymond, inspecteur-instructeur, hors classe ;

Inspecteur-instructeur, 2^e échelon, avec ancienneté du 6 octobre 1950 (perçoit par anticipation le traitement correspondant à l'indice 330), et 3^e échelon, avec ancienneté du 6 octobre 1953 : M. Fusy Aimé, inspecteur-instructeur, 3^e échelon ;

Vérificateur adjoint des travaux de bâtiments, échelon unique, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, *vérificateur des travaux de bâtiments, 3^e échelon* du 1^{er} septembre 1952, avec ancienneté du 26 novembre 1950, et 2^e échelon du 26 novembre 1953 : M. Fuchs François, vérificateur adjoint des travaux de bâtiments, 2^e échelon ;

Receveur de 3^e classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 25 mars 1951, et 1^{er} échelon du 26 mars 1953 : M. Deborde Augustin, receveur de 3^e classe (1^{er} échelon) ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 11 août 1951, *receveur de 3^e classe, 2^e échelon*, avec ancienneté du 6 mai 1951, et 1^{er} échelon du 6 mai 1953 : M. Delès Jean, inspecteur, 1^{er} échelon ;

Receveur de 3^e classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 18 août 1951, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 août 1953, et 1^{er} échelon, avec ancienneté du 11 septembre 1953 : M. Grimaldi Mathieu, receveur de 3^e classe, 1^{er} échelon ;

Inspecteur hors classe, avec ancienneté du 6 mars 1953, et *receveur de 3^e classe, 2^e échelon* du 16 mars 1953 : M. Roustit Henri, receveur de 3^e classe, 2^e échelon ;

Receveur de 4^e classe, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et *receveur de 3^e classe, 2^e échelon*, du 1^{er} juillet 1954, avec ancienneté du 4 août 1953 : M. Llopez Vincent, receveur de 4^e classe, 2^e échelon ;

Receveur de 4^e classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 9 mai 1951, et 2^e échelon du 11 mai 1953 : M. Commès Joseph, receveur de 4^e classe, 2^e échelon ;

Receveur de 4^e classe, 4^e échelon, avec ancienneté du 19 février 1950, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 février 1952, et 2^e échelon du 21 février 1954 : M. Granier Marcel, receveur de 4^e classe, 2^e échelon ;

Receveur de 4^e classe, 4^e échelon, avec ancienneté du 5 juin 1950, 3^e échelon du 20 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1952, et 2^e échelon du 6 juin 1954 : M. Dartiguenave André, receveur de 4^e classe, 2^e échelon ;

Receveur de 4^e classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 30 janvier 1951, 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 et remis au 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Sabatié Jean, receveur de 4^e classe, 3^e échelon ;

Receveur de 5^e classe, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 21 septembre 1955, receveur de 4^e classe, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 décembre 1951 (perçoit par anticipation l'indice 346), et 3^e échelon, avec ancienneté du 6 décembre 1953 : M. Croute Jean, receveur de 4^e classe, 3^e échelon ;

Receveur de 5^e classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 mars 1950, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 mars 1952, et 1^{er} échelon du 6 mars 1954 : M. Schied Georges, receveur de 5^e classe, 1^{er} échelon ;

Receveur de 6^e classe, 4^e échelon, avec ancienneté du 13 juin 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 juin 1951, et 2^e échelon du 16 juin 1953, avec ancienneté du 5 juin 1953 : M. Liatard Victor, receveur de 6^e classe, 2^e échelon ;

Receveur de 6^e classe, 5^e échelon, avec ancienneté du 5 avril 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juillet 1951, et 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 6 juillet 1953 : M. Piétri Ange, receveur de 6^e classe, 3^e échelon ;

Chef de section, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 octobre 1951, et 4^e échelon du 6 octobre 1953 : M. Gibelin Émile, chef de section, 4^e échelon ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juin 1950, chef de section, 2^e échelon du 6 avril 1953, avec ancienneté du 22 janvier 1953, et 3^e échelon du 26 janvier 1955 : M. Úthéza Jean, chef de section, 2^e échelon ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 29 février 1950, échelon spécial du 1^{er} mars 1953, et échelon hors classe, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M. Delleci Mahi, inspecteur hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et inspecteur hors classe du 26 novembre 1953 : M. Charles Léon, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et hors classe du 6 décembre 1953 : M. Brunet Gaston, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et hors classe du 26 mars 1954 : M. Lestrade Jean, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 25 mai 1950, et échelon spécial du 26 mai 1953 : M. Vallet François, inspecteur, échelon spécial ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et hors classe du 1^{er} octobre 1953 : M. Guilmart Lucien, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 janvier 1951, et hors classe du 6 janvier 1954 : M. Amsaleg Jacob, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et hors classe du 6 janvier 1954 : M. Lévy Joseph, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 16 janvier 1951, et hors classe du 16 janvier 1954 : M. Armengaud Justin, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 27 février 1951, et hors classe du 1^{er} mars 1954 : M. Terras Roger, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 mai 1951, et hors classe du 6 mai 1954 : M. Sananes Joseph, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et hors classe du 6 mai 1954 : M. Lejard Fernand, inspecteur, échelon hors classe ;

Inspecteur, 1^{er} échelon avec ancienneté du 12 décembre 1949, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 décembre 1951, 3^e échelon du 16 décembre 1953 et 4^e échelon du 16 décembre 1955 : M. Legrand Fernand, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 13 janvier 1951, et 3^e échelon du 16 janvier 1953 : M. Petit André, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 22 juin 1951, et 3^e échelon du 26 juin 1953 : M. Fromont Norbert, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 août 1951, et 3^e échelon du 6 août 1953 : M. Beau Robert, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 6 septembre 1951, et 3^e échelon du 6 septembre 1953 : M. Cathala Lucien, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 octobre 1951, et 3^e échelon du 26 octobre 1953 : M. Brocard Charles, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 2^e échelon du 26 novembre 1951 et 3^e échelon du 26 novembre 1953 : M. Benaïch Chaloum, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 4 octobre 1950, 2^e échelon du 6 octobre 1952 et 3^e échelon du 6 octobre 1954 : M. Le Guillou Jean, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 4 mai 1951, 2^e échelon du 6 mai 1953 et 3^e échelon du 6 mai 1955 : M. Robert Roger, inspecteur, 2^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 5^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, inspecteur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 19 avril 1951, et 2^e échelon du 21 avril 1953 : M. Marigo Marcel, inspecteur, 2^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 5^e échelon, avec ancienneté du 21 juin 1952, inspecteur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 5 juin 1951, et 2^e échelon du 6 juin 1953 : M. Thomas René, inspecteur, 2^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 4^e échelon, avec ancienneté du 15 août 1951, 5^e échelon du 16 août 1953 et inspecteur, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 16 août 1953 : M. Rumeur François, inspecteur, 1^{er} échelon ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 6 novembre 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 novembre 1951, et 5^e échelon du 6 novembre 1953 : M. Meyer Robert, inspecteur adjoint, 5^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 20 février 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952 et 5^e échelon du 21 février 1954 : M. Gavi René, inspecteur adjoint, 5^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 28 février 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 5^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Ferré Antoine, inspecteur adjoint, 5^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 juillet 1950, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juillet 1952, et 5^e échelon du 6 juillet 1954 : M. Coves Gabriel, inspecteur adjoint, 5^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 3^e échelon, avec ancienneté du 12 décembre 1951, et 4^e échelon du 16 décembre 1953 : M. Rasclé Marius, inspecteur adjoint, 4^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 5^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949, et 4^e échelon, avec ancienneté du 3 avril 1954 : M. Barnéoud-Chapelier Jean, inspecteur adjoint, 4^e échelon ;

Inspecteur adjoint, 2^e échelon, avec ancienneté du 7 juin 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juin 1952, et 4^e échelon du 11 juin 1954 : M. Legrand Jean, inspecteur adjoint, 4^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 11, 27, 28, 29 juillet, 1^{er}, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 24, 25, 26, 29, 30, 31 août, 1^{er}, 4, 6, 7, 8 et 28 septembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisée et nommée *agent d'exploitation*, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Maman Reina, commis temporaire. (Arrêté directorial du 16 juillet 1955.)

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 3^e catégorie*, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et promu au 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Abdouni Ali, manutentionnaire intérimaire. (Arrêté directorial du 12 octobre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2236, du 2 septembre 1955, page 1846.

Sont titularisés et reclassés :

Agents d'exploitation :

6^e échelon du 1^{er} mai 1955 :

Au lieu de : « M^{me} Isror Marie, » ;

Lire : « M^{me} Abisror Marie, »

Honorariat.

Le titre de *contrôleur civil chef de région honoraire* est conféré à M. Brunel René, contrôleur civil chef de région, 3^e échelon, en retraite. (Décret du président du conseil des ministres du 16 décembre 1955.)

Est nommé *chimiste en chef honoraire* : M. Duroudier Roger, chimiste en chef de 2^e classe, en retraite. (Arrêté résidentiel du 16 décembre 1955.)

Sont nommés :

Professeur agrégé honoraire : M. Roget Robert ;

Censeur honoraire : M. Métier Raoul ;

Inspectrice des écoles maternelles honoraire : M^{me} Pasqualini Marie ;

Professeurs licenciés honoraires : MM. Darmon Abner, Paret Alexandre, M^{me} Garaud Marie-Louise et M^{lle} Lagarde Marcelle ;

Surveillante générale honoraire : M^{me} Chazalon Éléonore ;

Professeurs techniques adjoints honoraires : MM. Besset Eugène et Masson Claude ;

Professeur adjoint honoraire : M^{me} Bozon Max ;

Chargé d'enseignement honoraire : M. Villar Joseph ;

Chargées d'enseignement honoraires : M^{mes} Belle Marie-Louise, Chalaud Louise et Hiboux Jeanne ;

Directeurs et directrices d'écoles honoraires : MM. Barbenoire Fernand, Boualga Habib, Boulanger Gabriel, Conil Henri, Jacquet Albert, Lascoux Maurice, Marambaud Pierre et Pitault Raymond ; M^{me} Auriol Louise, Briatte Suzanne, Cabos Germaine, Ferrari Esther, Four Henriette, Jourdan Lucienne, Lacassagné Berthe, Lascoux Adrienne, Leseurre Edmonde, Loyher Yvonne et Surgot Marie ;

Institutrices et institutrices honoraires : MM. Balayssac Franc, Briatte Maximilien et Portron Roger ; M^{mes} Eberhard Nelcy, Gabrielli Madeleine, Guichard Alphonsine, Lasvignes Hélène, Paskoff Paulette et Villar Irène ;

Instituteur du cadre particulier honoraire : M. Komaha Ali.

(Arrêté résidentiel du 10 décembre 1955.)

Admission à la retraite.

M. Guemraoui Abdesslam, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la direction de l'intérieur du 1^{er} janvier 1956. (Arrêté directorial du 25 octobre 1955.)

M. Hamou Sliman Laoufi, commis d'interprétariat principal de 1^{re} classe de la direction de l'intérieur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} décembre 1955. (Arrêté directorial du 25 octobre 1955.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres de l'Office des P.T.T. :

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Cassanne Gaston, chef de section, 4^e échelon ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Bergui Rahal, facteur, 7^e échelon. (Arrêtés directoriaux des 10 août et 21 octobre 1955.)

Élections.

Élections du 30 décembre 1955 pour la désignation des représentants du personnel des ateliers de l'Imprimerie officielle à la commission d'avancement et au conseil de discipline de ce personnel pendant les années 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

1^o Ouvriers qualifiés du cadre principal :

Représentants titulaires : MM. Dadon Guy ;
Ponsich Francis ;
Représentants suppléants : MM. Pollet Léon ;
Huet Robert.

2^o Ouvriers du cadre secondaire :

Représentant titulaire : M. Allal Jirari ;
Représentant suppléant : M. Abdelkrim Ouzahra.

Élections des représentants du personnel administratif relevant de la direction de l'intérieur appelés à siéger en 1956 et 1957 dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement de ce personnel.

Scrutin du 10 décembre 1955.

CANDIDATS ÉLUS.

Cadre des chefs de division et attachés de contrôle.

Chefs de division :

Représentant titulaire : M. Marsaud René ;
Représentant suppléant : M. Curie Raymond.

Attachés de contrôle de 2^e classe :

Représentant titulaire : M. Dubost Henri ;
Représentant suppléant : M. Bourg Jean.

Attachés de contrôle de 3^e classe :

Représentant titulaire : M. Benedetti Victor ;
Représentant suppléant : M. Fagot Joseph.

Cadre des chefs de bureau d'interprétariat, interprètes principaux et interprètes.

Chefs de bureau d'interprétariat :

Représentants titulaires : MM. Okbani Haj Hamida ;
Lévy Raymond ;
Représentants suppléants : MM. Rahal Abderrezak ;
Terrezano Louis.

Interprètes principaux et interprètes :

Représentants titulaires : MM. Tandjaoui Abdelkader ;
Cherkaoui Mohammed ;
Représentants suppléants : MM. Derradji Ahmed ;
Mirabella Gaëtan.

*Grade d'inspecteur du service des métiers et arts marocains.***Inspecteurs :**

Représentant titulaire : M. Granges Claude ;
Représentant suppléant : M. Tremel Roger.

*Grade d'agent technique principal du service des métiers et arts marocains.***Agents techniques principaux :**

Représentant titulaire : M. Algéri Hipolyte ;
Représentant suppléant : M. Ettiabi Abdelkrim.

*Cadre des secrétaires administratifs de contrôle.***Secrétaires administratifs de contrôle de 2^e classe :**

Représentants titulaires : MM. Xène Jean ;
Richard Gaston ;
Représentants suppléants : MM. Longuet Jacques ;
Hernandez Joseph.

Cadre des commis chefs de groupe, commis principaux et commis.

Représentants titulaires : M. Casanova Toussaint ;
M^{me} Jaboulay Odette ;
Représentants suppléants : MM. Barthélemy Georges ;
Soler Roland.

Cadre des commis d'interprétariat chefs de groupe, commis d'interprétariat principaux et commis d'interprétariat.

Représentants titulaires : MM. Belmahdi Alaoui Mohamed ;
Rahal Abdelhamid ;
Représentants suppléants : MM. Alamy Ahmed ;
Bakhtaoui Sayah Belkheir.

Cadre des sténodactylographes.

Représentantes titulaires : M^{me} Vincent Andrée-Yvonne ;
M^{lle} Cottave Odette ;
Représentantes suppléantes : M^{mes} Pruvost Jacqueline ;
Melul Arlette-Jeanne.

Cadre des dactylographes.

Représentantes titulaires : M^{mes} Roger Albanie ;
Van Nuvel Alice ;
Représentantes suppléantes : M^{mes} Bouche Charlotte ;
Esaïch Raymonde.

Cadre des dames employées.

Représentantes titulaires : M^{mes} Caujolle-Bert Isabelle ;
Bourgeois Rose ;
Représentantes suppléantes : M^{mes} Cholot Adèle ;
Catalano Simone.

CANDIDATS DÉSIGNÉS PAR VOIE DE TIRAGE AU SORT.*Grade de chef de bureau des services extérieurs.*

Représentant titulaire : M. Duvernac Jean ;
Représentant suppléant : M. Bader Georges.

Grade de rédacteur des services extérieurs.

Représentant titulaire : M. Chabert Jean ;
Représentant suppléant : M. Bourguin Robert.

Cadre des chefs de comptabilité.

Représentant titulaire : M. Richard Édouard ;
Représentant suppléant : M. Goffard René.

Grade d'inspecteur adjoint du service des métiers et arts marocains.

Représentante titulaire : M^{lle} Bassoli Madeleine ;
Représentant suppléant : M. Lafarge Roger.

Grade de contrôleur technique du service des métiers et arts marocains.

Représentant titulaire : M. Mathieu Georges ;
Représentant suppléant : M. Bouley Jean.

Grade d'agent technique du service des métiers et arts marocains.

Représentant titulaire : M. Lafages Pierre ;
Représentant suppléant : M. Vinson Guy.

Grade de secrétaire administratif de contrôle de 1^{re} classe.

Représentants titulaires : MM. Bourgeois Fernand ;
Cipièze Pierre ;
Représentants suppléants : MM. Duisit Alexandre ;
Maïsetti Jean.

Cadre des vérificateurs et collecteurs.

Représentant titulaire : M. Braizat Georges ;
Représentant suppléant : M. Lathuillière Jean.

Cadre des secrétaires sténodactylographes.

Représentante titulaire : M^{me} Martin Gisèle ;
Représentante suppléante : M^{me} Vincler Mireille.

Cadre des secrétaires de langue arabe.

Représentant titulaire : M. Loubaris Fatmi ;
Représentant suppléant : M. Abdelaziz Aouad.

Cadre des secrétaires de contrôle.

Représentants titulaires : MM. El Mekki ben Driss ;
Miloud Zmaili ;
Représentants suppléants : MM. Moulay M'Hamed ben Mohamed
ben Abdelmalek ;
El Hadi ben Aomar ben M'Hamed.

Cadre des employés et agents publics.

Représentants titulaires : MM. Bacciochi Louis ;
Sanguard Louis.
Représentants suppléants : MM. Boisselot Edmond ;
Tourèche Maïouf.

Elections du 20 décembre 1955 pour la désignation des représentants du personnel de la direction du commerce et de la marine marchande dans les commissions d'avancement et les organismes disciplinaires pour les années 1956-1957.

CANDIDATS ÉLUS.*Cadre supérieur du commerce et de l'industrie.***Inspecteurs principaux :**

Représentant titulaire : M. Domergue Gaston ;
Représentant suppléant : M. Malteste Jacques.

Inspecteurs :

Représentant titulaire : M. Leroudier Jean ;
Représentant suppléant : M. Darmenton François.

Inspecteurs adjoints :

Représentant titulaire : M. Fontanarosa Charles ;
Représentant suppléant : M. Vives Paul.

*Cadre supérieur de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation.***Inspecteurs principaux :**

Représentant titulaire : M. Ribierre Roger ;
Représentant suppléant : M. Testet Maurice.

Inspecteurs :

Représentant titulaire : M. Korn Albert ;
Représentant suppléant : M. Feuillebois André.

Inspecteurs adjoints :

Représentant titulaire : M. Couve Pierre ;
Représentant suppléant : M. Duniau Robert.

*Cadre supérieur des instruments de mesure.***Inspecteurs divisionnaires :**

Représentant titulaire : M. Gardini Vincent ;
Représentant suppléant : M. Nerat de Lesguisé Adrien.

Inspecteurs :

Représentant titulaire : M. Alessandri Albert ;
Représentant suppléant : M. Jouret François.

Cadre supérieur de la marine marchande
(tirage au sort).

Inspecteurs :

Représentant titulaire : M. Cado Raymond ;
Représentant suppléant : M. Roy Yves.

Cadre supérieur de l'Institut des pêches maritimes
(tirage au sort).

Océanographes biologistes principaux :

Représentant titulaire : M. Maurin Claude ;
Représentant suppléant : M. Coupé René.

Océanographes biologistes :

Représentant titulaire : M. Pambrun-Vincent André ;
Représentant suppléant : M. Dardignac Jean.

Cadre principal de la marine marchande
(tirage au sort).

Contrôleurs principaux et contrôleurs :

Représentant titulaire : M. Weber André ;
Représentant suppléant : M. Carpentier Frédéric.

Cadre principal du commerce et de l'industrie.

Contrôleurs principaux et contrôleurs :

Représentant titulaire : M. de Luca Frédéric ;
Représentant suppléant : M. Durizy François.

Cadre principal
de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation.

Contrôleurs principaux et contrôleurs :

Représentants titulaires : MM. Petit Claude ;
Cornebois Robert ;
Représentants suppléants : MM. Moréno Robert ;
Bouedron Armand.

Cadre des chefs d'atelier, chef opérateur, chef opérateur adjoint,
opérateur, aide-opérateur.

Représentant titulaire : M. Fauconnier Robert ;
Représentant suppléant : M. Galéra Joseph.

Cadre des monitrices de perforation et perforieuses-vérifieuses.

Représentante titulaire : M^{lle} Moll Christiane ;
Représentante suppléante : M^{me} Gibilaro Paulette (tirage au
sort).

Cadre des employés et agents publics
de la direction du commerce et de la marine marchande
(tirage au sort).

Représentant titulaire : M. Baoudi Larbi ;
Représentant suppléant : M. Benomar M'Hamed.

Cadre secondaire de la marine marchande.

Gardes maritimes principaux et gardes maritimes :

Représentant titulaire : M. Coudon André ;
Représentant suppléant : M. Garcia Gilbert.

Cadre administratif des commis chefs de groupe,
commis principaux et commis
de la direction du commerce et de la marine marchande.

Représentants titulaires : M^{me} Casalonga Xavière ;
M. Boitard André ;
Représentants suppléants : MM. André Marc ;
Achour Gilbert.

Cadre administratif des secrétaires sténodactylographes,
sténodactylographes, dactylographes et dames employées
de la direction du commerce et de la marine marchande.

Représentantes titulaires : M^{lle} Milliet Simone ;
M^{me} Forgues Simone ;
Représentantes suppléantes : M^{mes} Dequidt Suzanne ;
Assor Anna.

Elections du 7 novembre 1955 des représentants du personnel du
service de la jeunesse et des sports dans les organismes disci-
plinaires et les commissions d'avancement pour les années
1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

I. — *Catégorie des inspecteurs et inspectrices.*

Représentant titulaire : M. Cochain Lucien ;
Représentant suppléant : M^{lle} Chollat-Namy Jeanne.

II. — *Catégorie des adjoints d'inspection.*

Représentants titulaires : MM. Vanacker Grégoire ;
Luccioni Jean ;
Représentants suppléants : MM. Verdier Louis ;
Weingand André.

III. — *Catégorie des instructeurs.*

Représentants titulaires : MM. Samouillan Jean ;
Lopez Roger ;
Représentants suppléants : M^{lle} Princeteau Bernadette ;
M. Le Roy Paul.

IV. — *Catégorie des moniteurs.*

Représentants titulaires : MM. Boyer Jacques ;
Beauvais Léon ;
Représentants suppléants : MM. Lebé Maurice ;
Mamoun Mohamed.

V. — *Catégorie des agents publics.*

Représentant titulaire : M. Staub Gustave ;
Représentant suppléant : M. Hérard André.

Elections du 7 décembre 1955 des représentants du personnel de la
direction de la santé publique et de la famille, dans les orga-
nismes disciplinaires et les commissions d'avancement pour les
années 1956 et 1957.

a) CANDIDATS ÉLUS.

Cadre des médecins et pharmaciens divisionnaires et divisionnaires
adjoints, médecins et pharmaciens principaux, médecins et
pharmaciens, constituant un seul grade.

Représentants titulaires : D^{rs} Pillet Jacques ;
Gentile Charleroi ;
Représentants suppléants : D^r Rutkowsky Jean ;
M. Chevet Pierre.

Cadre des adjoints spécialistes de santé, constituant un seul grade.

Représentants titulaires : MM. Racoillet Roger ;
Salières André ;
Représentants suppléants : MM. Llobet Roger ;
Bogaert Gilbert.

Cadre des assistantes sociales, constituant un seul grade.

Représentantes titulaires : M^{lles} Hovasse Colette ;
Renahy Marcelle ;
Représentantes suppléantes : M^{lles} Baranger Geneviève ;
Rouche Madeleine.

Cadre des surveillants généraux, sages-femmes, adjoints de santé
(cadre des adjoints principaux et adjointes principales de santé,
adjoints et adjointes de santé, cadre des diplômés d'État, et
adjoints et adjointes de santé ne possédant pas le diplôme
d'État), constituant un seul grade.

Représentants titulaires : M. Latour François ;
M^{lle} Lachaud Madeleine ;
Représentants suppléants : M. Azmy Mohamed ;
M^{me} Charton Josette.

Cadre des commis chefs de groupe, commis principaux et commis, constituant un seul grade.

Représentants titulaires : M^{me} Dupouy Christiane ;
M. Bertrand Jules ;
Représentants suppléants : MM. Casanova Jacques ;
Bassino Henry.

Cadre des secrétaires sténodactylographes, dames dactylographes et dames employées, constituant un seul grade.

Représentantes titulaires : M^{mes} Ladet Augusta ;
Santucci Marie ;
Représentantes suppléantes : M^{me} Nicolai Carmène ;
M^{lle} Cioli Eliane.

Cadre des agents publics toutes catégories, constituant un seul grade.

Représentants titulaires : MM. Carlu Siméon ;
Cruchet Auguste ;
Représentants suppléants : MM. Hehunstre André ;
Cabale Roger.

b) CANDIDATS DÉSIGNÉS PAR VOIE DE TIRAGE AU SORT.

Cadre des administrateurs-économistes, constituant un seul grade.

Représentants titulaires : MM. Conte Robert ;
Sergent Charles ;
Représentants suppléants : MM. Monginot André ;
André Georges.

Cadre des officiers de contrôle sanitaire aux frontières, constituant un seul grade.

Représentant titulaire : M. Taudin Jean ;
Représentant suppléant : M. Citerne Edouard.

Cadre des sous-économistes, constituant un seul grade.

Représentants titulaires : MM. Deudon Maurice ;
Gressier Pierre ;
Représentants suppléants : M^{me} Calvet Julienne.
M. Bascunana Guy.

Elections du 10 décembre 1955 pour la désignation des représentants du personnel de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones dans les commissions d'avancement et les conseils de discipline de ce personnel pendant les années 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

*Cadre a**Ingénieurs en chef ou ingénieurs des télécommunications et ingénieurs des P.T.T. :*

Représentant titulaire : M. Valet Henri ;
Représentant suppléant : M. Monjoin Denis.

*Cadre b**Sous-directeurs régionaux :*

Représentant titulaire : M. Blanchet Henri ;
Représentant suppléant : M. Girard Jules.

Inspecteurs principaux :

Représentants titulaires : MM. Laprie Marc ;
Gomez Sauveur ;
Représentants suppléants : MM. Provost Michel ;
Pélegrin Maurice.

Chefs de section des services administratifs, inspecteurs-rédacteurs et inspecteurs-instructeurs :

Représentants titulaires : MM. Benoît Bernard ;
Fedelich Paul ;
Représentants suppléants : MM. Balanant Louis ;
Girard André.

*Cadre c**Receveurs hors série, receveurs et chefs de centre de classe exceptionnelle :*

Représentant titulaire : M. Lévesque Raoul ;
Représentant suppléant : M. Claverie Charles.

Receveurs et chefs de centre hors classe :

Représentant titulaire : M. Toussaint Ernest ;
Représentant suppléant : M. Fath Charles.

Receveurs et chefs de centre de 1^{re} classe :

Représentant titulaire : M. Demier Louis ;
Représentant suppléant : M. Legrand Pierre.

Receveurs et chefs de centre de 2^e classe :

Représentants titulaires : MM. Allard Georges ;
Coste Gabriel ;
Représentants suppléants : MM. Lafontan Pierre ;
Canaguier Léonce.

Receveurs et chefs de centre de 3^e classe :

Représentants titulaires : MM. Roulette Joseph ;
Tramoni François ;
Représentants suppléants : MM. Monteil Maurice ;
Arliguié Jean-Marie.

*Cadre d**Chefs de section principaux et réviseur principal des travaux de bâtiments :*

Représentant titulaire : M. Coutant Adolphe ;
Représentant suppléant : M. Dubor Henri.

Chefs de section :

Représentants titulaires : MM. Césari Joseph ;
Fuma René ;
Représentants suppléants : MM. Boissier Émile ;
Riché Jean.

Inspecteurs et vérificateurs des travaux de bâtiments :

Représentants titulaires : MM. Manivel André ;
Michel Léo ;
Représentants suppléants : MM. Didier Paul ;
Sciacco Jean.

Inspecteurs adjoints :

Représentants titulaires : MM. Guillard Régis ;
Jusnel Paul ;
Représentants suppléants : MM. Tournu Georges ;
Doux Édouard.

*Cadre e**Surveillantes principales :*

Représentante titulaire : M^{me} Degeorges Marie ;
Représentante suppléante : M^{lle} Rubio Alice.

Surveillantes et surveillantes-comptables :

Représentantes titulaires : M^{mes} Lebreton Jane ;
Teulier Clotilde ;
Représentantes suppléantes : M^{mes} Bourdet Rose ;
Boulbès Augusta.

Secrétaires d'administration, contrôleurs principaux, contrôleurs principaux des I.É.M., vérificateurs principaux et vérificateurs des services de distribution et de transport des dépêches, contrôleurs principaux des travaux de mécanique et secrétaires des émissions arabes et berbères :

Représentants titulaires : MM. Bousquet Jean ;
Berna Pie ;
Représentants suppléants : M^{me} Guillemain Marcelle ;
M. Vasseur Serge.

Contrôleurs, contrôleurs des I.É.M., contrôleurs des travaux de mécanique et secrétaires adjoints des émissions arabes et berbères :

Représentants titulaires : MM. Pastre Charles ;
Prud'homme Robert ;
Représentants suppléants : MM. Sciacco Robert ;
Nejjar Boubkèr.

*Cadre f**Receveurs et chefs de centre de 4^e classe :*

Représentants titulaires : MM. Croute Jean ;
Schmitt Arthur ;

Représentants suppléants : MM. Périssé Adrien ;
Commes Joseph.

Receveurs de 5^e classe :

Représentants titulaires : MM. Yaguès Jean ;
Renoult René ;

Représentants suppléants : MM. Moulay Mohamed ;
Tadili Sidi Mekki.

Receveurs de 6^e classe :

Représentants titulaires : MM. Liatard Victor ;
Roigt Lucien ;

Représentants suppléants : MM. Piétri Ange ;
Elbaz Amrane.

Cadre g

Contrôleurs du service des lignes et contrôleur principal du service automobile :

Représentant titulaire : M. Pagliaro Antoine ;
Représentant suppléant : M. Amieux Eugène.

Conducteurs principaux et conducteurs de travaux, contrôleurs régionaux du service automobile, contremaîtres et dessinateurs-projeteurs :

Représentants titulaires : MM. Cathala Louis ;
Panebœuf Louis ;

Représentants suppléants : MM. Martini Paul ;
Bouhana Salomon.

Cadre h

Agents principaux et agents d'exploitation, agents principaux et agents des installations, dessinateurs et agents principaux et agents administratifs des émissions arabes et berbères, commis principaux et commis, agents des installations intérieures :

Représentants titulaires : MM. Jeanperrin Georges ;
Bienaimé Bernard ;

Représentants suppléants : MM. Juste Christian ;
Rafflin René.

Cadre i

Maîtres dépanneurs et maîtres ouvriers d'État :

Représentant titulaire : M. Sempéré Raymond ;
Représentant suppléant : M. Barbé Pierre.

Chefs d'équipe du service des lignes, mécaniciens-dépanneurs et ouvriers d'État :

Représentants titulaires : MM. Faugeras Antoine ;
Vatré Marcelin ;

Représentants suppléants : MM. Hauc Gérard ;
Dussol Christian.

Agents des lignes, soudeurs, conducteurs d'automobiles de 1^{re} catégorie, et agents des lignes conducteurs d'automobiles :

Représentants titulaires : MM. Dumat Jean ;
Yépès François ;

Représentants suppléants : MM. Puccio Benoît ;
Martinez Julien.

Cadre j

Agents de surveillance :

Représentant titulaire : M. Ruffié Georges ;
Représentant suppléant : M. Ledu Jean.

Receveurs-distributeurs :

Représentants titulaires : MM. Haouzia Brahim ;
Bendahou Mohamed ;

Représentants suppléants : MM. Grandgérard Georges ;
El Mjadli Abdallah.

Facteurs-chefs, courriers-convoyeurs et entrepôtiers :

Représentants titulaires : MM. Lalanne Joseph ;
Serres René ;

Représentants suppléants : MM. Zagini Robert ;
Ségura Armand.

Facteurs, manutentionnaires et chefs d'équipe du service des locaux :

Représentants titulaires : MM. Ricouch Abdellatif ;
Derche Raymond ;

Représentants suppléants : MM. Rives Raoul ;
Lochon Robert.

Elections du 20 décembre 1955 des représentants du personnel de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre dans les commissions d'avancement et les conseils de discipline pour les années 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

1^o Cadre des chefs de division
(désignation après tirage au sort).

Représentant titulaire : M. Raynaud Louis.
Représentant suppléant : M. Laurenti Paride.

2^o Cadre des attachés administratifs.

Représentant titulaire : M. Claudot Pierre.
Représentant suppléant : M. Ben Mouha Jacques.

3^o Cadre des secrétaires administratifs.

Représentant titulaire : M. Cugéron Gaston.
Représentant suppléant : M. Laurier Charles.

4^o Cadre des commis principaux et commis.

Représentant titulaire : M. Angéli André.
Représentant suppléant : M. Rodi André.

Résultats de concours et d'examens.

Candidats marocains admis à suivre les cycles d'études organisés auprès de l'École nationale d'administration.

Par décision du président du conseil de S.M. le Sultan du 22 décembre 1955, sont agréés les candidats suivants :

1^o Au titre du cycle normal :

A. — *Étudiants* : MM. Benkirane Mohamed, Ben Abdenbi Abderrahmane, Tazi Abdelhaq, Skirdj Kabri, Abdeljalil Mohamed Medji, Chorfi Abdallah et Ben Larbi Sinaceur ;

B. — *Fonctionnaires* : MM. El Kohen M'Hamed, Bernoussi Mohamed, licenciés en droit, et Ben Chaya Robert, diplômé de l'I.E.P. ;

2^o Au titre du cycle spécial :

MM. Mohamed Aïmrah, Alaoui Abderrahmane, Mohamed Belayachi, Omar ben Brahim, Thami Bennis, Mohamed Bentahila, Abdeslam ben Souda, Abdelkadèr Cherkaoui Eddahabi, René Coriat, Othman Drissi, Thami el Jaï, Ahmed el Houta, Mohamed Laraqoui, Mohamed Lamrani, Abdelkadèr Laraïchi, Brahim Soussi, Mohamed Tahiri, Mahjoub Tiamani, Mohamed Belghiti, diplômés de l'E.M.A., Assaraf Salomon, inspecteur des régies financières, licencié en droit, et Mohamed Shiti, inspecteur des régies financières.

Examen probatoire du 28 décembre 1955 pour l'emploi de dactylographe des administrations publiques marocaines (application du dahir du 5 avril 1945).

Candidate admise : M^{me} veuve Dumont Suzanne.

**Concours du 12 décembre 1955
pour l'emploi de secrétaire-greffier adjoint stagiaire
des juridictions marocaines.**

Candidats admis (ordre de mérite) :

Juridictions makhzen : MM. Gonin Alexis et Ali ou Rabah ;
Juridictions coutumières : MM. Seyrini Benaïssa et Sassy Salah.

**Concours du 12 décembre 1955
pour l'emploi de commis-greffier stagiaire des juridictions makhzen.**

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Khamrich Mohamed, Cortès Gabriel, Bournine Alfred, Taaloucht Allal, Abdelmoumni Smaïn et Bouchenak Khellad Mohammed.

**Concours des 12 et 13 décembre 1955
pour l'emploi de contrôleur stagiaire des cadres extérieurs
de la direction des finances.**

Candidats admis (ordre de mérite) : ex æquo : M^{me} Fressier Paule-Marie, M. Marty Claude ; ex æquo : MM. Ernou Maurice (1), Virret Yvon ; MM. Lahalle André, Thuillet Roland, M^{me} Chocron Arlette, MM. Enjalbert Jacques, Pézard Claude, Trégon Marcel, Clauquin Jean (1) ; Ruis Albert, Massonnat Jean, Verdoni Claude ; ex æquo : MM. Chaplain Roger, Sekkat M'Hamed (2) ; MM. Zuida Maurice, Flori Ange, Bourceret François, de la Grange Guy, Vinciguerra Claude ; ex æquo : M. Huet Henri, M^{me} Pena Christiane ; MM. Djian Paul et Lega Joseph (1).

NOMBRE D'EMPLOIS réservés aux bénéficiaires du dahir du 14 mars 1939	NOMBRE D'EMPLOIS pourvus par un candidat marocain	NOMBRE D'EMPLOIS restant à pourvoir
Néant.	1	Néant.

(1) Bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951.

(2) Bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939.

**Examens probatoires
organisés par la direction des travaux publics
en application du dahir du 5 avril 1945.**

Candidats admis :

Commis : M^{mes} Autard Louise-Paule, Brutsche Eliane, MM. Blanchet Jean, Ben Mansour Abdallah et Moulanier Hector ;

Agents publics de 3^e catégorie : MM. Crouzilles Marceau, Derkaoui Taïeb ben Ahmed, Font René, Krebs Ernest, Laroche Louis, Miloudi Abdelkadèr, Nassiet Jean, Peyraud Joseph, Ponce Rodriguo et Sandoval Antoine.

**Concours professionnel
pour l'emploi d'agent technique de la direction des travaux publics
(session 1955).**

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Ménargues Raphaël (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Roquelaure Marcel, Lo-chard Jean, Falco Louis, Luccioni Frédéric, Martin Jean, Meunier Raymond, Moncel Pierre (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Walger Léon, Boissière Raoul, Weber Christian, Bosch Désiré, Bauduret Jack, Dalbergue Paul, Brémond Marcel (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) et El Harrar Aimé (bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939).

**Examen de fin de stage du 21 décembre 1955 pour la titularisation
des sténodactylographes
de la direction de l'agriculture et des forêts.**

Candidate admise : M^{me} Cohen Anna.

**Concours du 5 décembre 1955
pour l'emploi d'inspecteur adjoint
de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales.**

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Monnier Jacques, Pasquet Robert, Morand Henri, Grégoire Jean et Masse Marcel.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 10 JANVIER 1956. — *Tertib et prestations des Marocains (rôles spéciaux de 1955)* : circonscription d'Azrou, caïdat des Irklaouèn ; circonscription d'El-Hajeb, caïdat des Beni M'tir-Nord ; circonscription de Boulhaut, caïdat des Ziaïda ; circonscription de Boucheron, caïdat des Oulad Sebbah-Oulad Ali ; pachalik de Fès-Médina ; circonscription de Fès-Banlieue, caïdat des El Oudaya, Oulad el Haj du Saïs et des Beni Saddèn ; circonscription de Guercif, caïdat des Haouara ; circonscription de Tedders, caïdat des Beni Hakem ; circonscription de Khenifra, caïdat des Zaïane (caïd Mohamed ould Amaroq) et centre de Khenifra ; circonscription de Khouribga, caïdat des Oulad Behar Kbar ; circonscription des Aït-Ouir, caïdat des Mesfioua ; circonscription de Meknès-Banlieue, caïdat des Zerehoun-Sud et des Guerouane-Nord ; circonscription de Mazagan-Banlieue, caïdat des Oulad Bouaziz-nord ; circonscription d'Had-Kourt, caïdat des Sefiane-Est ; circonscription de Petitjean, caïdat des Cherarda ; circonscription de Port-Lyautey-Banlieue, caïdat des Aneur Sefia ; circonscription de Rabat-Banlieue, caïdat des El Arab et des Beni Abid ; circonscription des Abda, caïdat des Aneur et des Behatra-Sud ; circonscription de Jemâa-Sehaim, caïdat des Temra ; circonscription de Chemaïa, caïdat des Zerrate-Nord ; circonscription de Salé-Banlieue, caïdat des Sehoul ; circonscription des Oulad-Sâïd, caïdats des Oulad Arif et des Gdâna ; circonscription de Sidi-Bennour, caïdat des Oulad Bouzerara-Nord ; circonscription de Khemis-des-Zemamra, caïdat des Oulad Amor-Est ; circonscription de Taroudannt, caïdats des Guettoua et du pachalik : circonscription d'Had-Kourt, caïdat des Beni Malek-Sud ; circonscription de Taza-Banlieue, caïdat des Meknassa ; bureau de la circonscription des affaires indigènes d'Ouaouizarthe, caïdat des Aït Ounegdoul et des Aït Hamza ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Tafrannt - de - l'Ouerrha, caïdat des Beni Ouriaguel ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'Arhâla, caïdat des Aït Hemama ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'Ahermoumou, caïdat des Irhezrane.

LE 14 JANVIER 1956. — *Tertib et prestations des Européens (rôles spéciaux des prestataires de 1955)* : région d'Agadir, circonscription d'Inezgane ; région de Casablanca, circonscription de Khouribga ; région de Rabat, circonscriptions de Mechrâ-Bel-Ksiri, de Petitjean et de Souk-el-Arba.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,

PEY.